



## Commission des solidarités

### 4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

#### CMS de Lauterbourg

#### Rapport n° CP/2012/443

#### Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

#### Résumé :

Le présent rapport concerne le déménagement du centre médico-social départemental dans la nouvelle maison des services au 26, rue du Général Mittelhauser.

La ville de Lauterbourg propose de mettre de nouveaux locaux à disposition gratuite du Conseil Général pour son centre médico-social, au sein d'une maison des services sise au 26, rue du Général Mittelhauser, dans l'hyper-centre de Lauterbourg (ancienne trésorerie).

Le projet consiste à rénover complètement le bâtiment par un recloisonnement des espaces, l'installation d'un ascenseur sur trois niveaux et le rafraîchissement de l'électricité, des sanitaires et des peintures. On y trouvera :

- au sous-sol : des caves et la chaufferie,
- au rez-de-chaussée : le centre médico-social et le bureau du conseiller général, ainsi que les locaux du syndicat des eaux de la région de Lauterbourg,
- au 1<sup>er</sup> étage : les locaux de la communauté de communes de la Lauter, une salle de réunion mutualisée et une cuisine,
- des combles non aménagés.

Cette maison des services offre une surface de 494,92 m<sup>2</sup>. Le CMS représente 61.53 m<sup>2</sup> soit 12.44 % des surfaces totales. Les surfaces communes mutualisées représentent 120.36 m<sup>2</sup> (entrée, dégagement, salle de réunion-réception, sas, sanitaires, cuisine, chaufferie) soit, au prorata des surfaces du CMS (120.36 m<sup>2</sup>\*12.44 %), 14.97 m<sup>2</sup> retenus. Le total des m<sup>2</sup> retenus par le Conseil Général est donc de 61.53 + 14.97 = 76.50 m<sup>2</sup>.

Le coût TTC de l'opération, travaux et honoraires compris, est de 240 098.16 € soit 200 751 € HT. Le coût au m<sup>2</sup> est de 405.92 €. La subvention susceptible d'être accordée est de 40 % du coût HT des locaux éligibles, soit pour 76.50 m<sup>2</sup> :

Dépense subventionnable : 405.92 € x 76.50 m<sup>2</sup> = 31 052.88 €

Subvention : 31 052.88 € x 40 % = 12 421.15 € arrondis à **12 421 €**.

Cette opération a déjà fait l'objet d'une subvention de 39 843 € accordée en commission permanente du 5 décembre 2011 pour l'aménagement du siège de la communauté de communes de la Lauter, au titre du contrat de territoire, ce qui porte le montant total de la participation départementale à **52 264 €**, soit 26 % du coût HT de l'opération. Le solde de 148 487 € soit 74 %, est pris en charge par la ville de Lauterbourg.

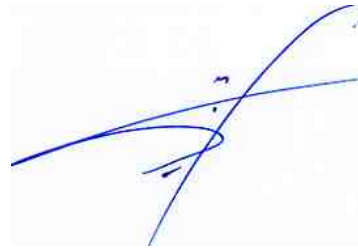
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35401	204-204142-50	403 421,48 €	56 007,00 €	12 421,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la ville de LAUTERBOURG une subvention de 12 421 € pour l'intégration du centre médico-social départemental dans la nouvelle maison des services au 26, rue du Général Mittelhauser, conformément au tableau annexé.*

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL